



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue Jean Moulin à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP sis Avenue Jean Moulin sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP sis Avenue Jean Moulin à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 80 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 160 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
 - o Le solde au terme de l'opération sur présentation des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT EU et EAU POTABLE - AVENUE JEAN MOULIN

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a instauré un plan pluriannuel de renouvellement de ces réseaux d'assainissement.

Ce plan a pour objectif de :

- maintenir le patrimoine communal,
- lutter contre les entrées d'eau parasite dans les réseaux,
- anticiper le renouvellement des réseaux dans le cadre de travaux structurants de voirie.

Dans ce cadre, et suite à des problèmes d'exploitation du réseau au niveau de l'avenue Jean Moulin, le renouvellement du tronçon situé entre l'allée Traversière et le Chemin Lou Bournac a été décidé.

Une partie de ce tronçon sera traitée dans le cadre de l'ouverture d'une tranchée traditionnelle, une partie sera quant à elle traitée par la technique du chemisage non invasif.

Ces travaux s'accompagnent du renouvellement de la canalisation d'eau potable en tranchée commune dans l'accotement de l'Avenue Jean Moulin.

Ces travaux sont estimés à 192 000 € TTC et sont programmés durant le mois de juillet 2024.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,


Pierre DUCOUT

REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT EU et EAU POTABLE - AVENUE JEAN MOULIN

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
Travaux (par lot) :			Région (FEDER)		0,00%
Travaux EU réseau Jean Moulin	160 000,00 €	192 000,00 €	Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	80 000,00 €	50,00%
			Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)	0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements (selon opération) :					
Autres dépenses (selon opération) :		0,00 €			
Sous-total :	160 000,00 €	192 000,00 €	Sous-total :	80 000,00 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	80 000,00 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	160 000,00 €	192 000,00 €		160 000,00 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT EU et EAU POTABLE - AVENUE JEAN MOULIN

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ Juillet 2024

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORs, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECORs a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf: Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicierie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de la Gare à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP sis Avenue de la Gare sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP sis Avenue de la Gare à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 100 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 200 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT EU et EP - AVENUE DE LA GARE

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a initié en 2019 une opération globale de réaménagement du quartier de la gare de Gazinet.

Les travaux de réfection de l'avenue et du parvis de la gare constituent la dernière tranche de travaux de cette opération après ceux déjà réalisés :

- Aménagement du parking - Avenue Jean Moulin,
- Création d'un parking - Avenue de la Gare,
- Aménagement du parking - Chemin des Bénédictines,
- Réfection des parkings existants le long de la voie SNCF - Avenue de la Gare.

Le diagnostic préalable des réseaux a mis en évidence la nécessité de renouveler avant les travaux de voirie le réseau d'évacuation des eaux pluviales vieillissant et positionné à l'aplomb des clôtures privatives.

Cette opération consiste à poser un tuyau en béton de diamètre 800 ou équivalent sous voirie tout en raccordant sur ce dernier les avaloirs et différents branchements des particuliers.

Il convient également de procéder au chemisage du réseau d'assainissement EU en amiante ciment.

Ces travaux sont estimés à 240 000 € TTC et son programmés durant les mois de juillet et août 2024.

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT EU et EP - AVENUE DE LA GARE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
Travaux (par lot) :			Région (FEDER)		0,00%
Réfection du réseau EP avenue de la	200 000,00 €	240 000,00 €	Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	100 000,00 €	50,00%
			Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)	0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements (selon opération) :					
Autres dépenses (selon opération) :		0,00 €			
Sous-total :	200 000,00 €	240 000,00 €	Sous-total :	100 000,00 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	100 000,00 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	200 000,00 €	240 000,00 €		200 000,00 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet



Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre

ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT EU et EP - AVENUE DE LA GARE

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ Juillet et août 2024

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECOR, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECOR a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf : Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

S²LOW

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE

S²LOW

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la campagne de couches de roulement 2024 sur la Commune de Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

La campagne de couches de roulement 2024 sur la Commune de Cestas sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre de la campagne de couches de roulement 2024 sur la Commune de Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 230 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 460 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CAMPAGNE DE RENOUELEMENT 2024 - COUCHE DE ROULEMENT

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas procède annuellement à une campagne de renouvellement des revêtements de voirie afin de garantir le confort et la sécurité des usagers du domaine public communal.

Pour ce faire, le service de la voirie établit une liste des revêtements qu'il convient de renouveler en tenant compte de différents critères (sinistralité, apparition de nids de poule, problématiques d'écoulement des eaux pluviales, état général du revêtement) soumise à la validation du Maire.

Une fois les emprises validées, les concessionnaires de réseaux sont informés dans le but d'anticiper les travaux éventuellement programmés au sein de ces dernières afin d'éviter les ouvertures de tranchées postérieures à l'application des revêtements.

La ville de Cestas investit annuellement entre 450 000 € HT et 550 000 € HT dans le cadre de cette campagne afin de maintenir son patrimoine en s'appuyant sur l'expertise de la société COLAS titulaire de l'accord cadre mono-attributaire « Travaux de voirie et de Réseaux Divers ».

Cette opération prend en compte une démarche de Développement Durable soucieuse de la préservation de l'environnement :

- Les matériaux utilisés seront issus de gisements locaux pour la réalisation de l'opération.
- La gestion écoresponsable des ressources en eau et des déchets est un critère d'attribution du marché public, l'entreprise retenue dispose d'un SOGED Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets et applique la Charte « Chantiers Propres ».
- Les matériaux de voirie rabotés seront réemployés sur d'autres chantiers de voirie ou retraités en centrale d'enrobés.
- Les enrobés mis en œuvre intègrent une part de 40% de granulats recyclés.

Ces travaux sont programmés durant les mois de septembre et octobre 2024.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,

Pierre DUCOUT

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT 2024 - COUCHE DE ROULEMENT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
Travaux (par lot) :			Région (FEDER)		0,00%
Campagne de renouvellement -	460 000,00 €	552 000,00 €	Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	230 000,00 €	50,00%
			Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)	0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements (selon opération) :					
Autres dépenses (selon opération) :					
		0,00 €			
Sous-total :	460 000,00 €	552 000,00 €	Sous-total :	230 000,00 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	230 000,00 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	460 000,00 €	552 000,00 €		460 000,00 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT 2024 - COUCHE DE ROULEMENT

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ Début 16 Septembre 2024

→ Fin au 15 octobre 2024

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORS, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECORS a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf : Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB. 6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORIS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la réfection et le chemisage du réseau d'assainissement EU sis Cestas Toctoucau.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de réfection et chemisage du réseau d'assainissement EU sis Cestas Toctoucau sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux de réfection et de chemisage du réseau d'assainissement EU sis Cestas Toctoucau.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 146 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 292 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REFECTION ET CHEMISAGE DU RESEAU EU – ZONE TOCTOUCAU

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a instauré un plan pluriannuel de renouvellement de ces réseaux d'assainissement.

Ce plan a pour objectif de :

- maintenir le patrimoine communal,
- lutter contre les entrées d'eau parasite dans les réseaux,
- Anticiper le renouvellement des réseaux dans le cadre de travaux structurants de voirie.

Dans ce cadre, et suite à des problèmes d'exploitation du réseau évacuant les eaux usées du secteur Pierroton - Toctoucau, le renouvellement du tronçon localisé le long de la voie SNCF derrière la société SCASO a été décidé.

Ces travaux sont estimés à 350 400 € TTC et sont programmés durant les mois de septembre et octobre 2024.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,


Pierre DUCOUT

REFECTION ET CHEMISAGE DU RESEAU EU – ZONE TOCTOUCAU

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
Travaux (par lot) :			Département		0,00%
Réfection et chemisage du réseau	292 000,00 €	350 400,00 €	Région (FEDER)		0,00%
			Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	146 000,00 €	50,00%
			Établissements publics		0,00%
Matériels- Équipements (selon opération) :			Autres, y compris aides privées (3)		
				0,00 €	0,00%
Autres dépenses (selon opération) :					
		0,00 €			
Sous-total :	292 000,00 €	350 400,00 €	Sous-total :	146 000,00 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	146 000,00 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	292 000,00 €	350 400,00 €		292 000,00 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet



Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre

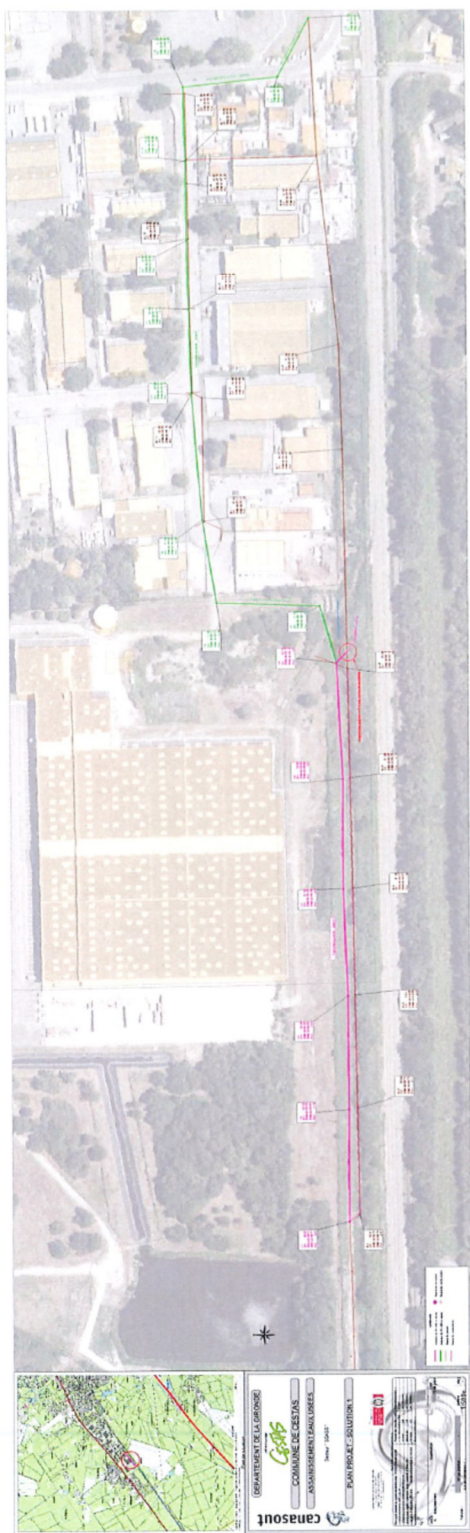
Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REFECTION ET CHEMISAGE DU RESEAU EU – ZONE TOCTOUCAU

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ Septembre et octobre 2024



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECOR, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECOR a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf : Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS

RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 17/06/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de renouvellement du réseau AEP – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de renouvellement du réseau AEP sis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Cestas sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau AEP sis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 92 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 184 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

RENOUVELLEMENT RESEAU AEP – AVENUE LATTRE DE TASSIGNY

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a instauré un plan pluriannuel de renouvellement de ses réseaux d'eau potable.

Ce plan a pour objectif de :

- maintenir le patrimoine communal,
- lutter contre les fuites,
- améliorer l'exploitation du réseau,
- Anticiper le renouvellement des réseaux dans le cadre de travaux structurants de voirie.

Dans ce cadre, et suite à des problèmes d'exploitation du réseau d'eau potable le long de l'Avenue de Lattre de Tassigny, il a été décidé le renouvellement de la canalisation le long de cette voie entre le carrefour formé avec l'Avenue Salvador Allende et celui formé avec Lou Licot dans le quartier de Toctoucau. Le tronçon restant à traiter constitue la 6ème tranche de travaux et se situe entre l'Allée Cantegrit et le Chemin des Sources : il permettra d'assurer la jonction entre 2 parties déjà renouvelées.

Ces travaux sont estimés à 220 800 € TTC et sont programmés durant le mois d'octobre 2024 sous réserve que les travaux d'assainissement réalisés par la Métropole soient achevés.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,


Pierre DUCOUT

RENOUVELLEMENT RESEAU AEP – AVENUE LATTRE DE TASSIGNY

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opérator) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opérator) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
Travaux (par lot) :			Région (FEDER)		0,00%
Renouvellement AEP avenue de	184 000,00 €	220 800,00 €	Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	92 000,00 €	50,00%
			Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)	0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements (selon opérator) :					
Autres dépenses (selon opérator) :					
		0,00 €			
Sous-total :	184 000,00 €	220 800,00 €	Sous-total :	92 000,00 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	92 000,00 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	184 000,00 €	220 800,00 €		184 000,00 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

RENOUVELLEMENT RESEAU AEP – AVENUE LATTRE DE TASSIGNY

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ octobre 2024

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,




Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECOR, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECOR a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf : Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 053-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

S²LOW

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE

S²LOW

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS

1 RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

MD

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 17/06/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Avenue Marc Nouaux à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Avenue Marc Nouaux sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Avenue Marc Nouaux à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 34 394,83 € HT pour un montant de dépenses éligibles 68 789,67 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE MARC NOUAUX

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a décidé d'enfourer les réseaux pour des raisons de sécurité et d'amélioration des espaces publics.

C'est dans cette démarche que la proposition d'ENEDIS pour l'enfouissement du réseau aérien Basse Tension au droit de l'Avenue Marc Nouaux pour un montant de 68 789,67 € HT (82 547,60 € TTC) a été acceptée par la commune.

La planification de cette opération reste à déterminer.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,

Pierre DUCOUT

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE MARC NOUAUX

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
			Région (FEDER)		0,00%
Travaux (par lot) :			Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	34 394,83 €	50,00%
Projet d'enfouissement rue Marc	68 789,67 €	82 547,60 €	Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)	0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements (selon opération) :					
Autres dépenses (selon opération) :					
		0,00 €			
Sous-total :	68 789,67 €	82 547,60 €	Sous-total :	34 394,83 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	34 394,83 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	68 789,67 €	82 547,60 €		68 789,66 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet



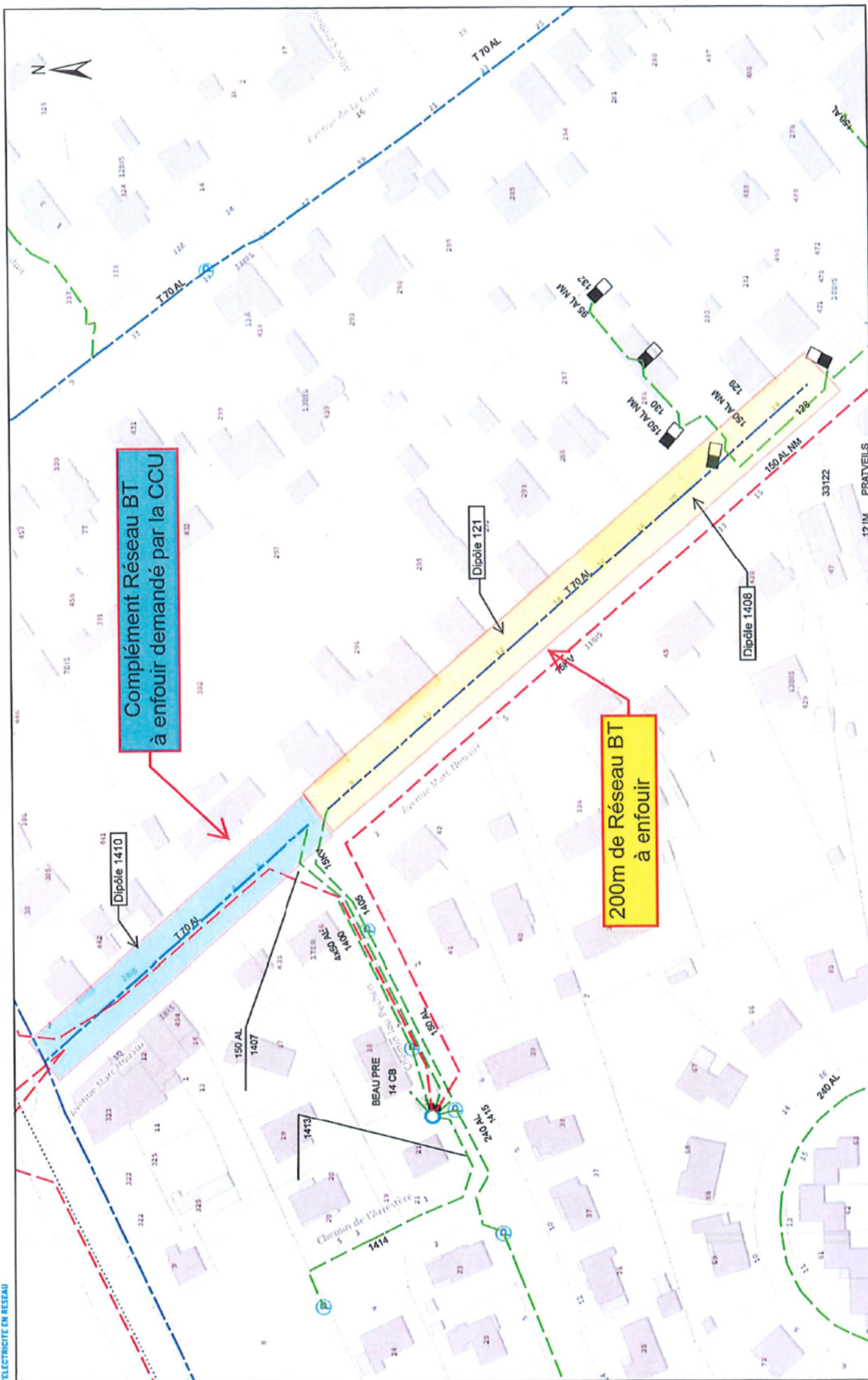
Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre

eMaps

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



02/02/2023
A.C.E.C.C.C.C.

0 10 50 m

ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE MARC NOUAUX

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ La planification de cette opération reste à déterminer

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORs, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECORs a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf: Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Latre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

S²LOW

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

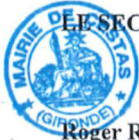
ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE

S²LOW

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique – Avenue Jean Moulin à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Avenue Jean Moulin sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Avenue Jean Moulin à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé 34 511,37 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 69 022,74 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE JEAN MOULIN

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a décidé d'enfouir les réseaux pour des raisons de sécurité et d'amélioration des espaces publics.

C'est dans cette démarche que la proposition d'ENEDIS pour l'enfouissement du réseau aérien Basse Tension au droit de l'Avenue Jean Moulin pour un montant de 69 022,74 € HT (82 827,29 € TTC) a été acceptée par la commune.

La planification de cette opération reste à déterminer.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE JEAN MOULIN

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
				Union européenne	0,00 €
				ETAT	0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :				ETAT (DETR, FNADT)	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
Travaux (par lot) :				Département	0,00%
				Région (FEDER)	0,00%
Projet d'enfouissement rue Jean	69 022,74 €	82 827,29 €	Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	34 511,37 €	50,00%
				Établissements publics	0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)		
Matériels- Équipements (selon opération) :				0,00 €	0,00%
Autres dépenses (selon opération) :					
		0,00 €			
Sous-total :	69 022,74 €	82 827,29 €	Sous-total :	34 511,37 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €		Fonds propres	34 511,37 €
				Emprunts (3)	50,00%
				Crédit-bail	
				Autres (3)	
TOTAUX	69 022,74 €	82 827,29 €		69 022,74 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

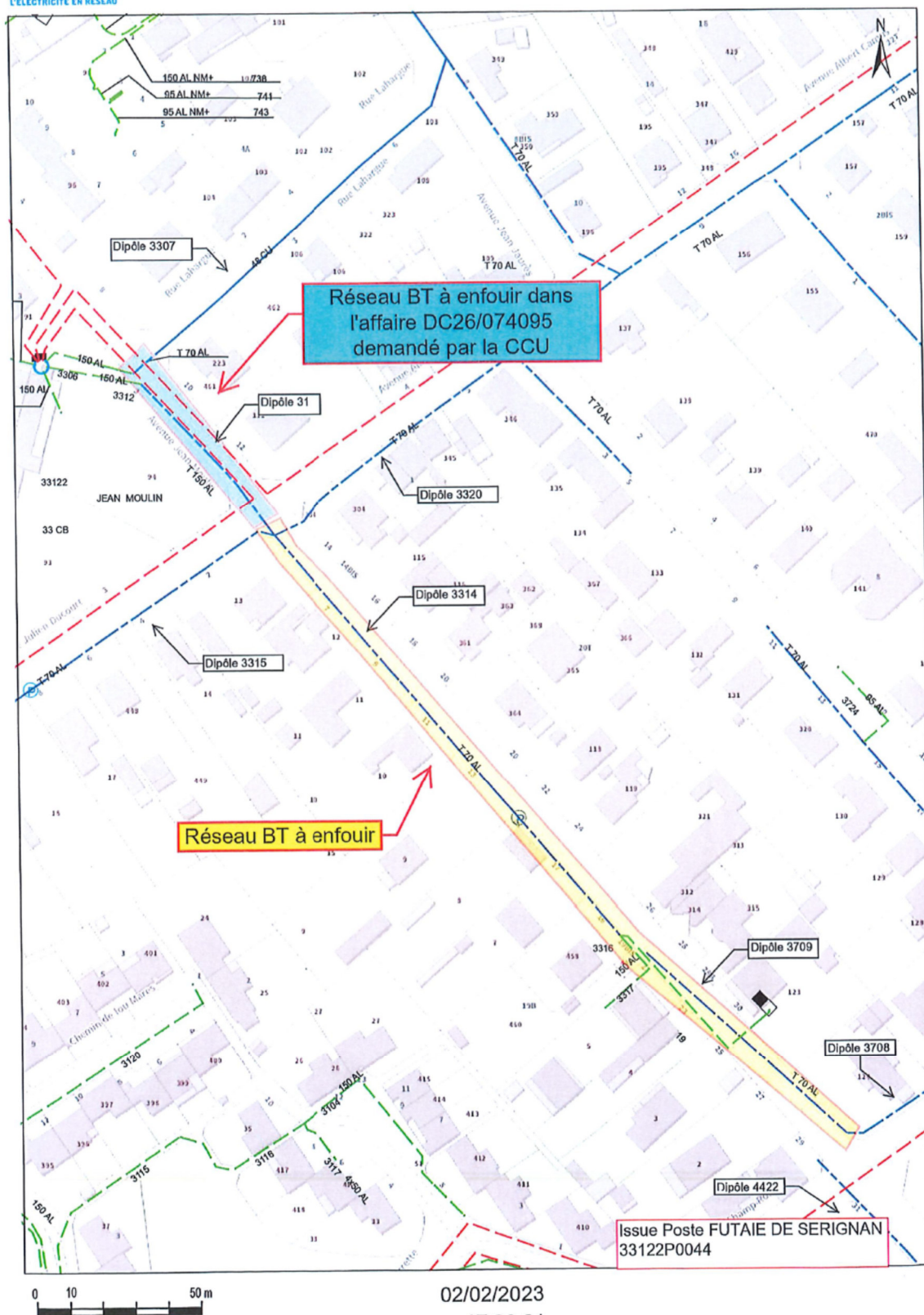
Cachet



Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE JEAN MOULIN

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ La planification de cette opération reste à déterminer.

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORs, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECORs a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf: Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

S²LOW

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE

S²LOW

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 17/06/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Rue Peymartin à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Rue Peymartin sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique sis Rue Peymartin à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 23 067,78 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 46 135,56 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE PEYMARTIN

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a décidé d'enfouir les réseaux pour des raisons de sécurité et d'amélioration des espaces publics.

C'est dans cette démarche que la proposition d'ENEDIS pour l'enfouissement du réseau aérien Basse Tension au droit de rue Peymartin pour un montant de 46 135,56 € HT (55 362,67 € TTC) a été acceptée par la commune.

La planification de cette opération reste à déterminer.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE PEYMARTIN

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT		0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
Travaux (par lot) :			Région (FEDER)		0,00%
Projet d'enfouissement rue du Par	46 135,56 €	55 362,67 €	Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	23 067,78 €	50,00%
			Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)	0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements (selon opération) :					
Autres dépenses (selon opération) :		0,00 €			
Sous-total :	46 135,56 €	55 362,67 €	Sous-total :	23 067,78 €	50,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	23 067,78 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	46 135,56 €	55 362,67 €		46 135,56 €	100,00%

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

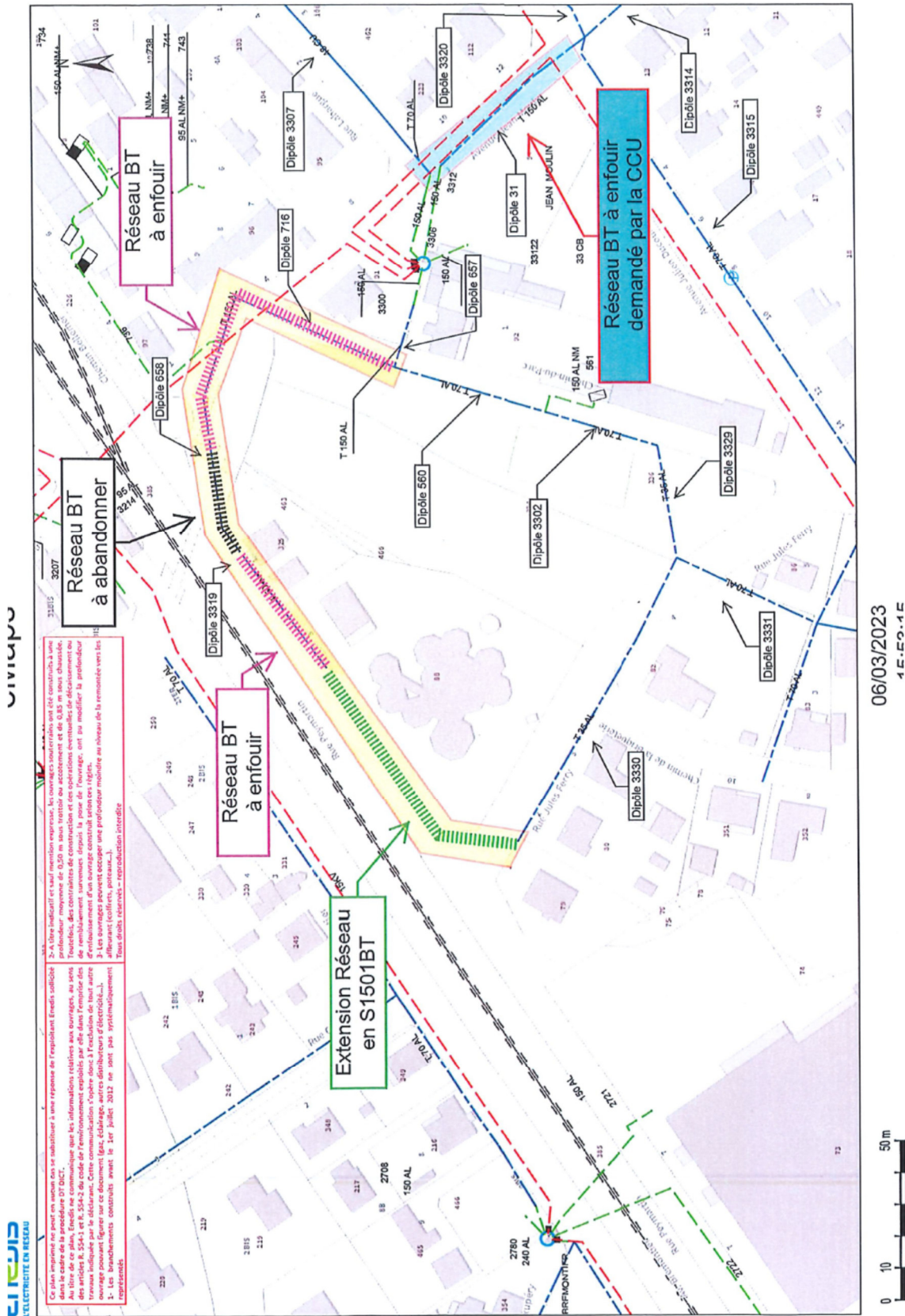
Cachet

Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE PEYMARTIN

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ La planification de cette opération reste à déterminer

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

ANNEXE 3

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECOR, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECOR a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf : Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789,67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022,74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135,56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000,00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE

S²LO

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 17/06/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour des travaux de réaménagement d'un local en Epicerie Sociale et Solidaire sis Zone d'activités de Marticot à Cestas.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Laurent PROUILHAC, Vice-Président, dûment habilité par délibération n° 2024/4/6 du Conseil Communautaire du 3 Juillet 2024,

ET

La Commune de Cestas, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, dûment habilité par délibération n°3/6 du Conseil Municipal du 13 Juin 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de réaménagement d'un local en Epicerie Sociale et Solidaire sis Zone d'activités de Marticot à Cestas sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Cestas.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Cestas dans le cadre des travaux de réaménagement d'un local en Epicerie Sociale et Solidaire sis Zone d'activités de Marticot à Cestas.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 10 000 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 100 000 € HT tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier

- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - o des justificatifs concernant la réalisation des travaux
 - o d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
 - o du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Cestas et au plus tard le 31 décembre 2025. La présente convention pourra donner lieu à une prolongation à la demande expresse motivée de la Commune de Cestas.

En cas de non réalisation de l'opération dans le délai imparti, la Commune de Cestas s'engage à rembourser le montant de l'acompte à la Communauté de Communes.

Article 6 : Publicité

La Commune de Cestas s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Une note de présentation
- Annexe 2 : Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Annexe 3 : La délibération du Conseil Municipal faisant approbation du projet et du plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le _____

Pour la Communauté de Communes
Le Vice-Président
Laurent PROUILHAC

Pour la Commune de Cestas
Le Maire
Pierre DUCOUT

ANNEXE 1

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

EPICERIE SOLIDAIRE

NOTE DE PRESENTATION

La ville de Cestas a décidé de réaménager un local lui appartenant au sein de la Zone d'activité de Marticot en Épicerie Sociale et Solidaire.

Cet aménagement aura pour but de permettre à des publics en difficulté d'avoir accès à un commerce de proximité en bénéficiant de denrées de qualité à un prix entre 10 et 30% de sa valeur marchande. Il constituera un lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges en proposant animations et activités pour les clients bénéficiaires afin qu'ils puissent tisser des liens, sortir de leur quotidien et développer des compétences.

Les locaux seront aménagés comme suit :

- des locaux dédiés au stockage,
- des locaux dédiés à la vente,
- des bureaux,
- une zone de repos avec une cuisine équipée et un cabinet d'aisance.

Ces travaux sont estimés à 120 000 € TTC et son programmés durant le dernier trimestre 2024.



Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

EPICERIE SOLIDAIRE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET						
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%	
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :			
				Union européenne	0,00 €	0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :						
			ETAT		0,00%	
			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%	
Travaux (par lot) :			Collectivités locales et leurs groupements :			
Epicierie Solidaire				Département		0,00%
	100 000,00 €	120 000,00 €		Région (FEDER)		0,00%
			Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	10 000,00 €	10,00%	
			Établissements publics		0,00%	
Matériels- Équipements (selon opération) :			Autres, y compris aides privées (3)			
					0,00 €	0,00%
Autres dépenses (selon opération) :						
		0,00 €				
Sous-total :	100 000,00 €	120 000,00 €	Sous-total :	10 000,00 €	10,00%	
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Autofinancement (20 % minimum)			
			Fonds propres	90 000,00 €	90,00%	
			Emprunts (3)			
			Crédit-bail			
			Autres (3)			
TOTAUX	100 000,00 €	120 000,00 €		100 000,00 €	100,00%	

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet



Date : 14 juin 2024

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



ANNEXE 2

MAIRIE DE

CESTAS

**BP 9 – 33611 CESTAS
CEDEX**

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

EPICERIE SOLIDAIRE

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

→ Octobre à décembre 2024

Cestas le 14 juin 2024

Le Maire,



Pierre DUCOUT

ANNEXE 3



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECOR, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECOR a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf: Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE



- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789.67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022.74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Projet d'enfouissement Rue Peymartin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135.56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Epicerie Solidaire**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000.00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 5/07/2024



ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 19/06/2024



ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 17/06/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 17/06/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. 19/06/2024